

**MODIFICATIONS
DES TEXTES DE LIGUE ADOPTÉES
PAR LE COMITÉ DIRECTEUR
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

SOMMAIRE

Règlement des Championnats Jeunes LGEF (page 2)

- Article 6 – Calendriers et terrains (horaires rencontres)

Règlements Particuliers LGEF (page 3)

- Article 35.1.2 – Affectation compétitions jeunes masculines (classement terrain)

Règlement Championnats Jeunes LGEF

Article 6 – Calendriers et terrains

Ancien Texte	Nouveau texte Proposé
<p><u>Calendriers</u> Le calendrier est établi par la Commission Régionale des Compétitions. Le début des matches de championnat est fixé, tant pour le cycle « aller » que pour le cycle « retour » par la commission des Compétitions. Les calendriers bruts par catégories et groupes sont élaborés par la commission compétente et diffusés sur le site internet de la LGEF et envoyés par mail officiel aux clubs concernés. Les clubs retourneront, pour la date limite fixée, les calendriers rectifiés à la commission compétente, avec la production des accords de l'adversaire si nécessaire. La commission vérifiera et validera ces calendriers. Il est évident que la commission a tout loisir à refuser des demandes qui ne seraient pas cohérentes - Les rencontres jeunes pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants : * Samedi après-midi entre 13h30 et 18h30, * Dimanche à partir de 10h jusqu'à 14h30.</p>	<p><u>Calendriers</u> Le calendrier est établi par la Commission Régionale des Compétitions. Le début des matches de championnat est fixé, tant pour le cycle « aller » que pour le cycle « retour » par la commission des Compétitions. Les calendriers bruts par catégories et groupes sont élaborés par la commission compétente et diffusés sur le site internet de la LGEF et envoyés par mail officiel aux clubs concernés. Les clubs retourneront, pour la date limite fixée, les calendriers rectifiés à la commission compétente, avec la production des accords de l'adversaire si nécessaire. La commission vérifiera et validera ces calendriers. Il est évident que la commission a tout loisir à refuser des demandes qui ne seraient pas cohérentes - Les rencontres jeunes pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants : * Samedi après-midi entre 13h30 et 18h30, * Dimanche à partir de 10h jusqu'à 14h30. - Les rencontres jeunes des championnats R1 nécessitant le déplacement d'une équipe d'au moins 200 kms (trajet aller), sont fixées par défaut au samedi 15h, modifiable avec accord des deux clubs.</p>

Date d'effet : Saison 2023/2024

Règlements Particuliers LGEF

Titre 5 – Les Installations Sportives

Article 35 – Affectation

Ancien Texte	Nouveau Texte Proposé
<p>(...)</p> <p>35.1.2. Compétitions Jeunes Masculines :</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau T1 (PN, PNE, PSH), T2, T3, T4 ou T5 (PN, PNE, PSH, SYN) pour le R1.• Niveau T1 (PN, PNE, PSH), T2, T3, T4, T5 (PN, PNE, PSH, SYN) ou T6 (PN, PNE, PSH, SYN, S) pour les Divisions inférieures au R1 et pour l'ensemble des compétitions U15. <p>(...)</p>	<p>(...)</p> <p>35.1.2. Compétitions Jeunes Masculines :</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau T1 (PN, PNE, PSH), T2, T3, T4 ou T5 (PN, PNE, PSH, SYN) pour le R1.• Niveau T1 (PN, PNE, PSH), T2, T3, T4, T5 (PN, PNE, PSH, SYN) ou T6 (PN, PNE, PSH, SYN, S) pour les Divisions inférieures au R1 et pour l'ensemble des compétitions U15. <p>(...)</p>

Date d'effet : Saison 2023/2024